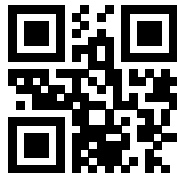




Ecrit par Echo du Mardi le 1 décembre 2022

# SANCHEZ PADEL LUBERON EURL



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 20 août 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 1 décembre 2022 sous réserves d'incidents**

Par ASSP en date du 16/11/2022 il a été constitué une **EURL** dénommée :

## **SANCHEZ PADEL LUBERON**

**Siège social :** Le Plan d'Eau de la Riaille 84400 APT **Capital :** 5000 € **Objet social :** La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : La construction de terrains de padel ;L'exploitation et la location horaires et mises à disposition des terrains de padel ainsi que tous sports connexes tels que le tennis ;L'achat, la vente, la location de matériels de sport liés aux activités de padel et de sports connexes ; La formation sportive au padel et au tennis ;La mise en place, l'exploitation et la gestion de toutes les activités accessoires (cours privés, stages, manifestations) ;La promotion du padel ;La mise en place d'une activité de restauration sur place, ventes de boissons avec ou sans alcools.Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. **Gérance :** M Francisco SANCHEZ AMADOR demeurant La Plaine de Sylla,147 Chemin du Plan des cordiers 84490 SAINT-SATURNIN-LÈS-APT **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON.**

3955095

Publié le 01/12/2022



Ecrit par Echo du Mardi le 1 décembre 2022